

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

MM. MARQUES, ASQUIN, Mmes BOULARD, DION,
MM. BERENGER, ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX,
Melle THEBAULT, MM. BLANGUERNON, KERMARMEC,
Mmes VATEY, PLATE, M. CHIREN, Mme VENARD,
M. PREPOLESKI, Mme DUNET, Melle QUINIO, Mme GUILLEMIN,
MM. EZABORI, MARTINE, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : M. FABIUS, Mmes DUBOIS, MAILLET, Adjoints au Mairie.

MM. DOURDOIGNE, GADAL, NODJIRIM, Melles DELAHAYE,
BELAOUNI, Mme GUILLOT, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Avant de prononcer l'ouverture de la séance, M. le Maire tient à excuser les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas été en mesure d'assister à la présente réunion en raison des conditions climatiques particulièrement rigoureuses, et à féliciter les agents des services techniques municipaux qui, avec disponibilité et efficacité, participent quotidiennement aux opérations de déneigement et de sécurisation des voies et espaces publics de la Commune.

Désignation des secrétaires de séance

Adopté à l'unanimité.

Mme Barbara GUILLEMIN est désignée.

Compte-rendu des deux séances précédentes

Adoptés à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

6 décisions relevant de la gestion courante de la Commune ont été prises au cours de la période du 25 novembre au 2 décembre 2010.

20 marchés publics ont été signés par délégation depuis la date du précédent Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

Budgets primitifs. Exercice 2011. Ville et Lotissements Communaux.

Adopté à l'unanimité.

Le budget Ville s'équilibre à 34 151 366 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 15 709 890 € en recettes et dépenses d'investissement.

La progression des recettes de fonctionnement s'explique essentiellement par l'intégration des recettes de la crèche (610 000 €) suite à la « municipalisation » de cette activité.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'évolution s'établit à 2,3 % en neutralisant la municipalisation de la crèche ; par ailleurs la masse salariale progresse de 1,85 %, alors que

les frais financiers continuent à baisser (- 70 000 €) en lien avec la diminution de la dette constatée en 2010.

Un autofinancement brut de 5 740 953 € se dégage de la section de fonctionnement, il est affecté au financement des investissements.

Le montant des investissements proposés est important puisqu'il s'élève à 9 949 890 € ; il sera principalement affecté à la poursuite de la politique de la Ville de soutien de l'économie, d'amélioration des services publics et du cadre de vie.

Seront particulièrement concernés :

- L'aide à la rénovation des logements, la voirie, la sécurité.
- L'éducation, la culture, les sports, la formation et les familles.
- Le développement durable et l'environnement.

Le budget des Lotissements Communaux s'équilibre, quant à lui, à 56 500 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 28 250 € en recettes et dépenses d'investissement.

Décision modificative n°2 du Budget 2010.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision modificative porte sur un montant de 155 576,67 € en fonctionnement et sur une somme de 7 460 € en investissement.

Les crédits complémentaires de fonctionnement concernent les contrats partenaires jeunes, les contrats d'assurances, les frais d'actes et de contentieux et la régularisation d'une situation d'accident de travail.

En section d'investissement, des crédits sont prévus pour les raccordements au réseau E.R.D.F. dans le quartier Kennedy, et les travaux de remise en état de l'abri bouliste de la Maison des Amicales.

Versement de subventions à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

La participation globale de la Ville sera de 900 000 € ; elle permettra le financement d'un programme de réhabilitation de 376 logements situés rues du Docteur Laennec, Delalande et Avenue Herriot.

A propos de cette affaire, M. le Maire souligne que le projet de loi de finances pour 2011 prévoit d'effectuer une ponction au détriment des bailleurs sociaux globalement chiffrée à 240 millions d'Euros, ce qui ne manquera pas de ralentir l'effort fait par ces derniers en matière d'entretien et de réhabilitation de leur patrimoine, et aura à terme des conséquences néfastes sur les entreprises et l'emploi.

Signature d'avenants aux chartes triennales passées avec des Associations locales.

Adopté à l'unanimité.

Ces avenants concernent l'octroi d'une participation financière complémentaire à l'A.L.C.L. pour compenser la suppression de la mise d'un agent municipal à sa disposition, et la fixation des montants des subventions pour l'année 2011 pour :

- A.L.B.C.S.	112 000 €
- A.L.C.L.	138 000 €
- Judo Club	30 500 €
- Espadon	63 860 €
- Stade de Grand Quevilly	36 771 €
- Tennis Club	37 500 €
- Grand Quevilly Football Club	45 000 €

Produits irrécouvrables. Admission en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

Ces produits se rapportent aux années 2001 à 2010.
Ils sont de deux natures :

- Débiteurs insolvables.
- Solde inférieur au seuil de poursuite.

Ils s'élèvent à la somme totale de 1 712,65 €.

Recensement de la population.

Adopté à l'unanimité.

Les montants de rémunération des agents recenseurs seront identiques à ceux retenus en 2010.

Un nouveau tarif de 1,50 € est fixé pour chaque enquête de famille. M. le Maire tient à féliciter les agents recenseurs qui, selon l'INSEE, accomplissent très consciencieusement leur travail sur le territoire communal.

Reprise de l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé par voie de transfert.

Adopté à l'unanimité.

L'activité exercée par l'Association de l'Enfance sera reprise par la Ville à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Ce transfert nécessite l'intégration des salariés concernés au sein des services municipaux et la création par la Ville de 34 postes permanents qui seront inscrits au tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire indique que toutes les personnes concernées ont été reçues individuellement afin de se voir proposer des contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée.

Direction Générale des Services. Chargé de Mission Agenda 21. Modification de l'indice brut de rémunération.

Adopté à l'unanimité.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2010 autorisant cette création d'emploi, il est décidé de fixer l'indice brut de rémunération à 466 au lieu de 423 comme précédemment prévu.

Renouvellements de contrats.

Adopté à l'unanimité.

Ces renouvellements concernent des agents dont les contrats arrivent à échéance :

- Chargé de mission au Service Juridique, renouvellement pour une période de 2 ans. Indice brut de référence : 855.
- Directeur de la Communication et des Relations Extérieures ; renouvellement pour une période de 3 ans. Indice brut de référence : 542.

Renouvellement d'une activité accessoire.

Adopté à l'unanimité.

Il est nécessaire de renouveler pour une durée d'un an une activité accessoire répondant à un besoin ponctuel dans le cadre de la politique économique de la Ville.

Cette activité représentant 15 % d'un temps complet ne correspond pas à un emploi ; la rémunération de l'agent concerné sera calculée par référence à l'indice brut 966.

Direction des Ressources Humaines. Transformation d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera transformé en emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin de permettre de recruter l'agent contractuel concerné, actuellement en poste, sur un emploi statutaire.

Dossier de Mme LECAT. Remboursement d'une somme à la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales et perception de fonds reversés à la Ville par les prestataires de santé.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de compléter la précédente délibération ayant été prise le 25 octobre 2010 sur cette affaire afin de préciser le détail des sommes reversées à la Ville par les prestataires de santé et ainsi habilitier M. le Receveur Municipal à percevoir les fonds correspondants.

Demande de subvention pour la manifestation «Un Printemps au Parc» et «Bakayades».

Adopté à l'unanimité.

Ce festival se déroulera en 2011 du 4 au 18 juin ; afin d'aider à son organisation, le Département de la Seine-Maritime sera sollicité à hauteur de 16 000 €.

Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel – Extension.

Adopté à l'unanimité.

Par délibération du 23 juin 2008, le Conseil Municipal avait accepté le C.E.S.U comme moyen de paiement pour les activités du Centre de Loisirs, l'accueil ludo éducatif et l'accompagnement scolaire ; il est décidé d'étendre cette mesure à l'accueil de la petite enfance dont le service sera municipalisé à compter du 1^{er} janvier 2011.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE (en remplacement de Mme DUBOIS, excusée).

DELIBERATION

Avenant à la convention passée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen relative à la maîtrise d'œuvre sociale.

Adopté à l'unanimité.

La Ville et la C.A.F. sont associées depuis 1998 pour mettre en œuvre des actions de développement social en direction des familles de la commune en difficulté dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre sociale arrivant à expiration le 31 décembre 2010. Il est décidé de prolonger cette convention par avenant pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Attribution de subventions forfaitaires pour le sport de haut niveau.

Adopté à l'unanimité.

Depuis 2006, la Ville participe à une politique de formation et d'accès au sport de haut niveau par l'attribution d'une subvention forfaitaire en fonction de la discipline et du niveau atteint pour les compétitions d'équipes de clubs.

Suite aux différentes revalorisations et à l'introduction d'une subvention pour le football féminin, il est décidé de redéfinir les subventions par la mise en place d'un tableau unique concernant leur attribution.

M. le Maire précise que ces subventions sont octroyées en plus de celles qui sont normalement attribuées aux associations concernées.

DOSSIER PRESENTE PAR M. ASQUIN

DELIBERATION

Avenants aux contrats de maintenance pour les photocopieurs.

Adopté à l'unanimité.

Les marchés concernant 17 photocopieurs de la Collectivité arrivent à expiration les 31 janvier 2011 (lots n°1 et 3) et 15 janvier 2011 (lot n°2). Afin de pouvoir relancer une procédure d'acquisition de l'ensemble des photocopieurs en 2012, il est nécessaire d'établir un avenant pour ces 3 lots afin de prolonger la maintenance des appareils jusqu'au 31 décembre 2011.

Le coût sera identique à celui actuellement en vigueur.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Maison des Arts. Exposition collective du 21 décembre 2010 au 6 février 2011. «Ils chantent et ils jouent, les gens entrent».

Dont Acte.

13 artistes, sculpteurs, vidéastes, dessinateurs et peintres, seront invités; ils composeront avec leurs œuvres selon l'espace de la Maison des Arts et son architecture. Ils seront dirigés par Julie BENA, commissaire d'exposition, afin de proposer une déambulation joyeuse au travers de formes aux couleurs chantantes.

DELIBERATION

Don à l'Association Française contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2010.

Adopté à l'unanimité.

Un don de 1 200 € sera versé (dont 200 € de subvention exceptionnelle en mémoire de Frédéric GILLES, correspondant local de Paris-Normandie disparu au mois de juin 2010, qui fut très impliqué dans le Téléthon).

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE (en remplacement de Mme MAILLET excusée).

DELIBERATIONS

Renouvellement de la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2010/2013.

Adopté à l'unanimité.

Cette convention, qu'il convient de renouveler, définit et encadre les modalités selon lesquelles la C.A.F. de ROUEN contribue, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus par le versement de la prestation de service enfance jeunesse qui a vocation à financer essentiellement le développement quantitatif des actions (création de places, heures - journées / enfants, poste équivalent temps plein).

Mise à disposition du Centre de Loisirs L. Lagrange dans le cadre des formations organisées par l'Association des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

Adopté à l'unanimité.

La Ville met à disposition depuis plusieurs années, pour l'organisation des formations d'animation volontaire de l'Association des CEMEA, les locaux de son Centre de Loisirs ; en contrepartie, cet organisme s'engage, sur proposition de la Ville, à former à titre gratuit 2 personnes par stage organisé.

Afin de fixer les modalités de cet échange, pour 2011, il est nécessaire de signer une convention.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATIONS

Rapport annuel de la CREA sur le prix et la qualité de Service de l'Eau. Année 2009.

Dont Acte.

Les faits marquants de l'année 2009 ont été :

- La décision de la CREA d'étendre la régie aux contrats de délégation de service public et de prestation arrivant à échéance le 31 décembre 2009.
- La mise en service de l'usine d'ultra filtration de Moulineaux qui a donné pleinement satisfaction.
- Le déroulement et la finalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable intégrant un programme de travaux pour les années 2010 à 2030.

L'eau distribuée à Grand Quevilly a été qualifiée de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Le nombre total d'abonnés sur le territoire communal a été de 12 182, et le taux de remplacement des compteurs de 5,27 %.

Les prix ont globalement augmenté de 2,50 % par rapport à 2008.

Rapport annuel de la CREA sur le Service d'Assainissement. Année 2009.

Dont Acte.

En 2009 ont été réalisés des travaux de mise en conformité de la station d'épuration et la CREA a créé en son sein un département « Services Techniques et Urbains, Politiques Environnementales » regroupant notamment les directions du pôle de l'eau et de l'assainissement.

La démarche de management environnementale initiée en 2004 s'est poursuivie et un plan d'action carbone s'est mis en place, visant à la réduction de 20 % des gaz à effet de serre produits par la Collectivité.

1 801 712 m³ d'eau brute ont été traités par l'usine, 450 tonnes de boues ont été incinérées ; le prétraitement a permis d'éliminer 14,9 tonnes de produits de dégrillage et 16,5 tonnes de sable.

Le tarif de la redevance assainissement a diminué de 0,68 % au m³ et la redevance perçue auprès des industriels est estimée à 649 662 €.

DELIBERATIONS

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Outre des subventions sur travaux courants demandées au Département, seront sollicités des financements :

- pour l'acquisition de véhicules électriques (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Banlieue de Rouen et ADEME),
- pour l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments communaux (ADEME, Région et Département),
- pour travaux d'accessibilité dans divers bâtiments de la Ville (Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),
- pour la création ou la mise aux normes d'équipements sportifs (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Bilan sur le dispositif de subvention pour l'acquisition de chauffe-eau solaires. Modification du règlement d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité.

Pour faciliter l'accès au subventionnement octroyé par la Région et le Département, des dérogations pourront être exceptionnellement accordées par la commission «Développement Durable, Urbanisme, Transports et Travaux» si les travaux sont terminés au moment de la demande dans un délai de 18 mois entre la fin des travaux, la date de la facture faisant foi, et de dépôt de la demande.

Amélioration de l'esthétique urbaine. Modification du règlement d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité.

Les demandes des administrés ont évolué, par souci d'énergie ils souhaitent maintenant isoler leurs maisons avant d'en ravaler les façades et il est parfois devenu difficile de distinguer les travaux d'isolation de ceux concernant le ravalement car ils sont étroitement liés.

Des dérogations pourront en conséquence être exceptionnellement accordées par la commission «Développement Durable, Urbanisme, Transports et Travaux» si les travaux sont terminés au moment du dépôt de la demande dans un délai de 18 mois entre la fin des travaux, la date de la facture faisant foi, et le dépôt de la demande.

Présentation de la ressource en eau potable. Modification du règlement d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité.

Cette modification indique que des dérogations pourront être accordées par la commission «Développement Durable, Urbanisme, Transport, Travaux» si les travaux sont terminés au moment du dépôt de la demande dans un délai de 18 mois entre la fin des travaux, la date de la facture faisant foi, et le dépôt de la demande.

Echange de terrains entre la Société Quevilly Habitat et la Ville. Ilot 133. Parc Matisse.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

La Ville cèdera à la Société Quevilly Habitat 481 m² de terrains nécessaires pour la réalisation de son programme de 43 logements sociaux ; en contrepartie cette société cèdera à la Ville 571 m² de terrains inutilisés de l'ilot 133 pour la construction d'une serre municipale et classement futur dans le domaine public communal.

Cet échange s'effectuera à titre gratuit.

Vente de la propriété bâtie appartenant à la Ville sise 11 rue Guy de Maupassant à M. HUE. Modification de la surface cédée.

Adopté à l'unanimité.

Cette vente a déjà été autorisée par délibération du 27 septembre 2010 ; pour les besoins d'un futur aménagement la superficie de cette propriété doit être ramenée de 1 066 à 930m². Cette modification de surface n'aura aucune incidence sur le prix d'acquisition qui demeure fixé à 117 000 €.

Acquisition d'un terrain rue des Martyrs de la Résistance.

Adopté à l'unanimité.

Ce terrain de 1 793 m² appartenant à la Société Europalace est destiné à être aménagé en parking desservant le cimetière municipal ; il sera amiablement acquis par la Ville moyennant le versement d'un prix convenu de 55 000 €.

Acquisition de la propriété PACHOT, 10 rue Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité.

Cette propriété, qui jouxte immédiatement un immeuble en cours de construction dans le nouveau quartier Matisse, d'une superficie de 674 m², sera acquise amiablement par la Ville au prix convenu de 330 000 €.

Acquisition de la propriété MORAINVILLE, 9 et 11 rue Pierre Corneille.

Adopté à l'unanimité.

Cette acquisition d'une propriété de 2 618 m² s'effectuera à l'amiable moyennant le paiement par la Ville d'un prix fixé à 100 000 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Signature d'une convention avec l'Association CARDERE sur le thème du développement durable.

Adopté à l'unanimité.

Cette Association a développé en 2010 dans le cadre d'un partenariat avec la Ville et l'Education Nationale des actions pédagogiques sur le thème de la biodiversité menées en conformité avec les projets d'école ayant intégré cette dimension.

Cette opération s'étant déroulée avec succès, il est décidé de renouveler le partenariat par la signature avec l'Association CARDERE d'une convention intégrant le thème du développement durable.

Versement d'une subvention pour le projet de classe de découverte de l'école élémentaire C. Levillain.

Adopté à l'unanimité.

Cette école qui n'avait pas encore finalisé son projet de classe de découverte organise en décembre 2010 un séjour à la montagne, à LOU RIOUCLAR et pour le financer, il est décidé de verser une subvention d'un montant de 303,60 €.

Versement de subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour les projets éducatifs et les classes de découverte. Année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Ces subventions seront les suivantes :

- Projets d'écoles :
- Maternelles : Montant total de 2 950 €
- Élémentaires : Montant total de 2 000 €

- Classes de découverte : la base pour l'année 2011 est de 2,30 € par jour et le Département intervient également sur ces projets selon ce même montant.

S'agissant des écoles classées en Zone d'Education Prioritaire et des Classes d'Intégration Spécialisée, une subvention particulière de 4 € par jour et par enfant est versée par la Ville et le Département.

Selon ces critères, 3 écoles élémentaires recevront une participation communale de :

- Jean Cavallès : 645 €
- Henri Ribière : 1 725 €
- Jean Jaurès : 600 € + 1 600 € (participation estimée pour classement en Z.E.P.).

Convention pour l'organisation des activités sportives à l'école élémentaire impliquant des intervenants extérieurs.

Adopté à l'unanimité.

Un partenariat a été engagé depuis plusieurs années par la Ville en direction de ses écoles élémentaires par la mise à disposition d'un éducateur sportif à hauteur de 18 heures par semaine.

Afin de garantir des interventions conformes aux dispositions réglementaires de l'Education Nationale, il est accepté de conclure une convention triennale reprenant l'ensemble desdites dispositions.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BOUTEILLER

COMMUNICATION

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Dont Acte.

- Bilan des principales actions 2010 :
 - Aménagement du quartier Kennedy avec création de voirie accessible,
 - Rénovation du Parc Boutard avec implantation de rampes adaptées aux personnes en situation de handicap,
 - Création de toilettes publiques adaptées aux personnes en situation de handicap au Centre Commercial Delacroix,
 - Mise en accessibilité de l'école Anne Frank,
 - Mise en accessibilité de la cantine de l'école C. Levillain.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 19 heures.